



Les droits de PI en Chine. Quoi de neuf en 2020 ?

Les pratiques de la PI en Chine évoluent à toute allure.

Quelles sont les toutes dernières recommandations à suivre pour les entreprises étrangères ?

MERCREDI 9 SEPTEMBRE 2020

9h à 12h Webinar

S'inscrire : <u>lien</u>

Les participants qui souhaitent voir aborder un sujet sont invités à poser leurs questions sur blog@chinePl.com

PROGRAMME

Animation du webinar

par **Pierre GENDRAUD**, ancien Directeur Propriété Industrielle du Groupe PSA Peugeot Citroën, Expert en propriété industrielle près la CA de Paris, Enseignant au CEIPI et à l'IEEPI; ancien Président de l'ASPI, et toujours membre du CA de l'ASPI, il est responsable avec plusieurs autres administrateurs du choix et de l'organisation des conférences de propriété industrielle de l'ASPI.

9hoo Introduction

par **François-Xavier de BEAUFORT**, président de l'ASPI

& Clémence VALLÉE-THIOLLIER, responsable du comité de rédaction du blog ChinePI

9h15 Panorama statistique et évolution des lois

par **Vincent REMY**, associé co-fondateur de LLR, gérant de LLR Shenzhen et de LLR Hong Kong, CPI et mandataire européen auprès de l'OEB, basé en Chine. Vincent REMY conseille de grands industriels français, des PME et des jeunes pousses dans leur stratégie de protection en matière de propriété industrielle, notamment dans les domaines de la plasturgie, de la santé, de l'informatique. Il est également très familier avec les droits de propriété intellectuelle en Chine. Vincent REMY s'exprimera en français.

9h45 Actualités brevets

Modifications majeures récentes et à venir concernant les brevets en Chine

par Mei TAO, ingénieur associée du cabinet LLR China, titulaire d'un Master à l'Université Tsinghua et d'un diplôme ingénieur de l'École Centrale de Lyon. Entrée dans la profession en 2008 dans un grand cabinet chinois et ayant rejoint LLR China en 2013, elle se consacre à la rédaction et aux procédures de délivrance de demandes de brevet en Chine, ainsi dans d'autres pays ou régions, tout particulièrement l'Europe, la France, les États-Unis, dans des domaines techniques variés, tels que l'automobile, la plasturgie, l'aviation, les dispositifs médicaux, l'environnement, etc. Mei TAO travaille également sur des études de liberté d'exploitation et les procédures d'invalidation devant la Chambre de réexamen. Mei TAO s'exprimera en français.

10h25 The Fight Against Bad Faith Filings in China

par Christopher SHEN, avocat, senior partner au Cabinet NTD, diplômé de l'université chinoise de Renmin et titulaire d'un Master en droit de la propriété intellectuelle de l'université George Washington. M. Shen est habilité à pratiquer le droit en Chine et dans l'État de New York M. Shen concentre sa pratique sur le conseil en stratégie de propriété intellectuelle, les litiges de propriété intellectuelle à l'étranger et l'application administrative. Christopher SHEN s'exprimera en anglais.

10h40 Patent litigations cases

par Wen CAO, avocat, senior partner au Cabinet NTD, diplômée de l'université pharmaceutique de Shenyang et titulaire d'une maîtrise en droit de l'université de Pékin. Mme Cao a rejoint le cabinet NTD en 2009, après avoir exercé dans des cabinets renommés en Chine, Allemagne et Japon. Son expérience porte principalement sur le traitement des demandes de brevets, invalidation, contrefaçon et la gestion de portefeuilles de propriété intellectuelle dans divers domaines de haute technologie, notamment la chimie, le génie chimique, les nanotechnologies, la biotechnologie et la science des matériaux. Wen CAO s'exprimera en anglais.

La protection des secrets d'affaires en Chine : L'effet de la loi de 2019 portant révision de la Loi sur le droit de la concurrence déloyale

par **Shujie FENG**, professeur de droit, docteur en droit (Panthéon Sorbonne), associé fondateur du cabinet LLR China, vice-président de l'Association pour la protection judiciaire des droits de propriété intellectuelle, Membre expert du Comité de conseil de l'Association chinoise des marques. Shujie FENG bénéficie d'une forte expérience dans l'accompagnement des entreprises étrangères en Chine. Il s'exprimera en français.

11h30 Questions / réponses

11h45 Synthèse

par Guillaume de LA BIGNE, cofondateur du cabinet LLR en France et en Chine